



Guilly

Clin d'œil sur Guilly

Bulletin Municipal n°26



Nouveau site internet :
www.mairie-guilly.com

2018

Sommaire

Mot du Maire.....	1
Renseignements pratiques - Etat civil.....	2, 3, 4, 5
Syndicat des Eaux Guilly-Neuvy.....	6
Réunions du Conseil Municipal.....	7
Budget de la Commune.....	8
La Communauté de Communes Val de Sully.....	9
Regroupement pédagogique Guilly-Sigloy.....	10, 11, 12, 13
Infos urbanisme.....	14
Calendrier des Fêtes 2018.....	
Sictom.....	15
Rétrospective en images.....	16
Travaux réalisés.....	17
Travaux en cours d'étude.....	17
Travaux de renforcement de la digue.....	18, 19
Saison culturelle.....	20
La bibliothèque.....	21
Club du Temps Libre - Idée et Savoir faire.....	22
Les amis de la Saint-Vincent - Association du Moulin de Bel Air.....	23
Association Gymnastique Volontaire - Tennis Club Guillylois.....	24
Moto Club "Les Déshydratés.....	25
L'Association Culturelle.....	26
Gymnastique pour les Seniors.....	27
Artisans et Commerçants.....	28



Le mot du Maire

Nous sommes heureux de vous présenter ce bulletin municipal qui vous permet d'appréhender la vie de notre village.

L'année 2017 nous a permis de concrétiser des investissements (achat d'un terrain pour aménager un parking) et des travaux d'entretien du patrimoine de notre commune (réfection de gouttières, ravalement du mur de la mairie, mise en accessibilité de la salle polyvalente...). Tout cela est bien modeste mais reste à la hauteur de nos finances sans augmenter la pression fiscale sur les administrés.

La création de la nouvelle Communauté de Communes Val de Sully depuis le 1^{er} janvier 2017 nous permet d'avoir des aides financières supplémentaires. Toutefois, l'Etat (via la Préfecture), le département et la région apportent un soutien financier pour la réalisation de nos opérations.

La Communauté de Communes est un outil au service des communes qui doit vous apporter des services que notre commune rurale ne pourrait vous apporter seule, améliorer votre cadre de vie. Toutefois deux interrogations subsistent : le transfert obligatoire de certaines compétences nous permettra-t-il de conserver la service de proximité que nous pouvons vous apporter et gardera-t-on la main sur la pression fiscale ?

Le deuxième semestre a permis à une nouvelle commerçante de s'installer dans les locaux du commerce des "3 Colombes", lieu vital pour notre petite commune.

Tous les habitants étant désormais connectés à la fibre, je vous invite à visiter le site de la commune.

Un regret : nous ne pouvons plus recevoir vos demandes de cartes nationales d'identité et de certificats d'immatriculation. Dans le cadre de la modernisation et de la simplification administrative, les demandes d'immatriculation et de permis de conduire s'effectuent par voie électronique depuis le 6 novembre.

Espérons que 2018 nous permettra de finaliser le dossier de l'assainissement collectif afin de pouvoir envisager des travaux de sécurité dans la traversée du bourg.

Le conseil municipal et moi-même vous souhaitons ainsi qu'à votre famille et vos proches une année 2018 sereine et paisible.

Le Maire, Nicole BRAGUE

Renseignements pratiques

MAIRIE

10, rue des Ecoles - 45600 GUILLY - Téléphone : 02 38 58 03 06 - Télécopie : 02.38 58 01 47
Adresse e-mail : mairie.gully@wanadoo.fr - Site internet : mairie-gully.com

Madame le Maire reçoit sur rendez-vous : 06 10 57 77 35

Ouverture au public
Lundi de 9 h à 11 h
Jeudi de 9 h à 11 h
Samedi de 9 h à 11 h

Monsieur Daniel BAUDU - Adjoint Technique principal de 2^e classe et Garde-champêtre chef principal.

Madame Bernadette CHEVALLIER - Adjointe Technique de 2^e classe, à temps non complet.

Madame Stéphanie GAUTHIER - Rédacteur Principal de 1^{re} classe à temps complet.

Madame Catherine MORISSEAU - Rédacteur à temps non complet.

REGROUPEMENT SCOLAIRE GUILLY-SIGLOY



ÉCOLES

GUILLY	SIGLOY
10, rue des Ecoles - 45600 GUILLY - 02 38 58 14 84 Directrice : Nathalie CERDAN	2, route de Châteauneuf - 45110 SIGLOY - 02 38 45 36 47 Directrice : Muriel RISCH

RESTAURANTS SCOLAIRES

GUILLY	SIGLOY
10, rue des Ecoles - 45600 GUILLY	2, route de Châteauneuf - 45110 SIGLOY

GARDERIE

GUILLY	SIGLOY
15, rue des Ecoles - 45600 GUILLY - 02 38 58 84 86	2, route de Châteauneuf - 45110 SIGLOY - 02 38 45 36 47

Secrétariat du SIIS (cantine/garderie) : Tél. : 02 38 57 25 95 - E-mail : siris45@wanadoo.fr

Secrétariat : Marie-Christine RIBOT

Voir article SIIS



TARIFS MUNICIPAUX

LOCATION SALLE DES FETES

(cuisine comprise sans vaisselle)

Habitants de la commune.....	220 euros
Habitants hors commune.....	310 euros
Utilisation sur deux jours.....	+ 55 euros
Vin d'honneur.....	55 euros
Caution.....	700 euros

2 BARNUM (uniquement pour les habitants de Guilly)
170 euros avec caution de 700 euros
2 tailles disponibles : 12x5 m ou 8x5 m

MOBILIER

Chaise : 0,65 euro - Table : 1,60 euro - Banc : 1,60 euro

CIMETIERE

100 euros pour une concession cinquantenaire
70 euros pour une concession trentenaire

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

Depuis le 2 mars 2017, les demandes de cartes nationales d'identité (CNI) sont traitées selon la procédure en vigueur pour les passeports biométriques.

Chaque usager pourra effectuer une demande de titre d'identité dans n'importe quelle mairie équipée d'un dispositif de recueil (26 communes dans le Loiret) et non plus dans sa commune de résidence. Les communes les plus proches sont Châteauneuf ou Sully-sur-Loire.

En vue de simplifier les démarches pour les usagers, une pré-demande en ligne peut être faite via un ordinateur, une tablette ou un smartphone.

Il faut :

- créer un compte personnel sur le site de l'agence nationale des titres sécurisés : <http://predemande-cni.ants.gouv.fr>
- saisir son état civil et son adresse, prendre le numéro de pré-demande qui est attribué et choisir une mairie équipée d'une borne biométrique.

Fascicule explicatif disponible en mairie.



CERTIFICAT D'IMMATRICULATION

Permis de conduire

- Les demandes de certificats d'immatriculation et de permis de conduire s'effectuent par voie électronique depuis le 6 novembre 2017 et sont pris en charge uniquement par les centres d'expertise et de ressources des titres.
- Les démarches en ligne sont accessibles depuis la page d'accueil du site de l'Etat dans le département du Loiret www.loiret.gouv.fr rubriques permis de conduire ou immatriculation des véhicules ou sur le site de l'Agence nationale des titres sécurisés ANTS à l'adresse suivante : www.ants.gouv.fr.
- Pour engager une démarche dématérialisée, les usagers doivent disposer d'une connexion internet, d'une adresse mail et :
 - se connecter via un compte personnel France Connect certifié et sécurisé (identifiant et mot de passe ameli.fr, impots.gouv.fr ou idn.laposte.fr)
 - ou à défaut, créer un espace personnel ANTS sécurisé par un identifiant et un mot de passe.

TRANSPORTS SCOLAIRES - REMI

- Depuis le 1^{er} septembre 2017, la compétence des transports est reprise par la Région Centre Val de Loire, avec le nom de REMI (REseau de Mobilité Interurbaine).
- Toutes les informations utiles sont sur le site www.remi-centrevaldeloire.fr



INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Demande en Mairie du domicile et fournir les documents suivants :

- Une pièce d'identité prouvant votre nationalité française : passeport ou carte nationale d'identité.
- Un justificatif de domicile.
- Le formulaire Cerfa n°12669*01 de demande d'inscription (disponible en mairie).

LÉGALISATION DE SIGNATURE

Demande en Mairie du domicile et présenter :

- La pièce à légaliser.
- Une pièce d'identité sur laquelle figure votre signature.

La signature est à faire en Mairie sur le document présenté.

EXTRAIT OU COPIE INTÉGRALE D'ACTE

(naissance, mariage ou décès)

- Envoyer un courrier ou un mail à la mairie du lieu de l'évènement, en indiquant les noms, prénoms, dates de naissance ou date de mariage ou de décès de la (les) personne(s) concernée(s) par l'acte. Pour une copie intégrale ou un extrait avec filiation, il faut également indiquer les noms et prénoms des parents.
- Vous avez la possibilité de demander en ligne les actes de naissance, mariage, décès sur le site : service-public.fr

Pour une naissance qui a eu lieu à l'étranger :
Service Central d'Etat Civil du Ministère des Affaires Étrangères - 11, rue de la Maison Blanche - 44941 NANTES Cedex 09
Ou par internet : www.acte-etat-civil.fr

JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ (JDC)

Un Français de naissance doit se faire recenser entre le jour de ses 16 ans et le dernier jour du 3^e mois qui suit celui de l'anniversaire.

Le jeune doit faire la démarche lui-même. S'il est mineur, il peut se faire représenter par l'un de ses parents.

Il doit se rendre à la mairie avec les documents suivants :

- Une pièce d'identité justifiant de la nationalité française (carte nationale d'identité ou passeport).
- Le livret de famille.



LIVRET DE FAMILLE

Demande à la Mairie du lieu de mariage

EN CAS DE PERTE :

- Fournir l'état civil des conjoints et des enfants.

EN CAS DE SÉPARATION :

- L'ex-conjoint pourra obtenir un duplicata.

Si le mariage a eu lieu à l'étranger : Service Central d'Etat Civil du Ministère des Affaires Étrangères
11, rue de la Maison Blanche - 44941 NANTES Cedex 09
Ou par internet : www.acte-etat-civil.fr

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Populations légales au 1^{er} janvier 2015 en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2018 :

Population municipale	645
Population comptée à part	10
Population totale	655

La population municipale comprend les personnes ayant leur résidence habituelle sur le territoire de la commune dans un logement ou une communauté et les personnes résidant habituellement dans une habitation mobile recensées sur le territoire de la commune.

La population comptée à part comprend certaines personnes dont la résidence habituelle est dans une autre commune mais qui ont conservé une résidence sur le territoire de la commune.

La population totale est la somme de la population municipale et de la population comptée à part.



PACTE CIVIL DE SOLIDARITÉ (PACS)



Depuis le 1^{er} novembre 2017, la commune dans laquelle les personnes fixent leur résidence commune est compétente pour recevoir un PACS : c'est une nouvelle compétence obligatoire des officiers de l'état civil des communes qui reçoivent les déclarations conjointes des partenaires, les modifications ou dissolutions du PACS.

Le PACS est un contrat conclu par deux personnes physiques majeurs, de sexe différent ou de même sexe pour organiser leur vie commune (article 515-1 du code civil). Un mineur ne peut conclure un PACS, même s'il a été émancipé par décision expresse ou par un mariage dissous avant sa majorité.

A peine de nullité, il ne peut y avoir de PACS :

- 1°) entre ascendant et descendant en ligne directe, entre alliés en ligne directe et entre collatéraux jusqu'au 3^e degré.
- 2°) entre deux personnes dont l'une est déjà mariée.
- 3°) entre deux personnes dont l'une au moins est déjà liée par un PACS.

Liste des pièces à fournir :

- Une déclaration conjointe d'un PACS (formulaire CERFA 15725*2) avec les attestations sur l'honneur d'absence de lien de parenté ou d'alliance et de résidence commune.
- Une convention de PACS (convention personnalisée ou formulaire CERFA).
- Les formulaires sont disponibles sur www.service-public.fr
- Une copie intégrale de l'acte de naissance pour chaque partenaire de moins de 3 mois.
- Une copie de la pièce d'identité pour chaque partenaire.

Etat civil

NAISSANCES :

CLEMENT MALTERRE Mathéo 10 janvier 2017
CHARLES Eden 25 janvier 2017
NOLY Agathe 3 mars 2017
DA COSTA Timéo 9 mars 2017



DESNOUES Liam 25 juillet 2017
RIVAUX Nina 6 septembre 2017
ARNELL Alya 17 novembre 2017
DE FARIA Lucie 26 décembre 2017

MARIAGES :

Jean-Marie MORLET et Nadine PORNIN 1^{er} avril 2017
Dominique DEROUET et Ronald FOUCHARD 24 juin 2017



DÉCÈS :

Paulette RAPICAULT - Veuve CHOLLET 12 février 2017
Daniel CHAMBOLLE 12 avril 2017
Lucien ROBERT 20 août 2017
Jean-Jacques MORANGE 8 juillet 2017
Simone CARGOU - Veuve CANDELON 22 juillet 2017

Assistances maternelles

BESSONNIER Magali - 81, route de Neuvy
Tél. : 06 76 79 26 81

GOLDSWORTHY Florence - 6, rue du Val
Tél. : 02 38 47 22 90 - 06 13 72 62 17

GOULARD Isabelle - 15, rue des Clairiettes
Tél. : 06 05 10 10 09

RIPAULT Delphine - Rue du Val
mail : delphine.assistante.maternelle@hotmail.fr

S.I.A.E.P. Neuvy/Guilly

Le cycle de l'eau potable :

1 : Le captage ou le pompage de l'eau brute - Le SIAP de Neuvy/Guilly exploite depuis 1968 un ouvrage de 80 m de profondeur captant le calcaire de Beauce. Un périmètre de protection du forage a été fixé par arrêté préfectoral en 1990.

2 : Le transport (si nécessaire).

3 : La production et le traitement (si nécessaire) - Les eaux captées sur la commune possèdent une bonne protection. La qualité de l'eau est bonne naturellement.

4 : Le stockage et la distribution - Le château d'eau a une capacité de 400 m³ et une hauteur sur tour de 30 m. Il est équipé de deux groupes électropompes. Notre réseau d'eau potable, actuellement d'une longueur de 67 kilomètres, a été principalement installé en 1968 et approvisionne 982 compteurs.

5 : La collecte et la dépollution - Après utilisation, les eaux usées sont collectées grâce aux canalisations du réseau d'assainissement collectif ou individuel. Pour l'assainissement collectif, il est interdit de jeter des produits polluants dans les éviers, les toilettes ou les regards d'évacuation).

Une eau sûre, étroitement surveillée, toujours disponible 24h/24, tout au long de l'année, à un coût.

Le prix de l'eau intègre la redevance de lutte contre la

pollution et la redevance de modernisation des réseaux de collecte des eaux usées qui sont reversées à l'Agence de l'Eau. Les réseaux de distribution et d'assainissement doivent être entretenus, renouvelés et améliorés.

L'eau, une ressource essentielle, en qualité comme en quantité. C'est pourquoi il faut l'utiliser de façon responsable.

1 personne consomme /an 60 m³ dont 20 m³ d'eau chaude sanitaire.

4 personnes consomment /an 150 m³ dont 50 m³ d'eau chaude sanitaire.

Seule une infime partie de cette eau est destinée à un usage alimentaire. Le reste est utilisé pour l'hygiène et le nettoyage.

Les possibilités d'économie d'eau sont donc nombreuses, et trois types d'actions sont possibles :

- Détecter puis réparer les fuites et les systèmes défectueux.
- Installer du matériel d'économie d'eau.
- Ne pas utiliser de l'eau potable pour tous les usages.

L'objectif des économies d'eau est double :

- Préserver nos ressources, les nappes profondes, dans l'intérêt général.
- Réduire la facture d'eau dans un intérêt personnel et de pouvoir d'achat sans perdre en confort.



Cédric MENEAU
Président

Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable Neuvy/Guilly

Le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SIAEP) est le regroupement des 2 communes, Neuvy-en-Sullias et Guilly.

Il est administré en régie et non par des sociétés extérieures.

Les membres du syndicat ont été désignés en 2014 : 3 conseillers de Neuvy, 3 conseillers de Guilly ainsi que les maires des deux communes. Le président est : M. MENEAU Cédric pour Neuvy et la Vice-Présidente est Mme BRAGUE Nicole pour Guilly.

Les membres : AUBIER Pascal, CHAUVEAU Christophe, FOURNIER Hubert, LUCAS Jean-Claude, POMMIER Alain, ROBERT Patrick.

- Il est désormais possible de procéder à la mensualisation de vos échéances, merci de vous adresser à la

TARIFS EAU : La facturation d'eau sera établie à partir d'une consommation réelle, à laquelle s'ajoutera :

* une part fixe (location et accès au réseau) destinée à financer les programmes de travaux d'entretien des réseaux, du château d'eau, des branchements.

* Redevance consommation domestique. Cette taxe est reversée intégralement à l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

Prix applicables du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018

Part fixe (location et accès au réseau).....	25.00 €
Tarif unique.....	0.97 €
Pour les professionnels: à partir de 300 m ³	0.35 €
(uniquement pour les entreprises classées en agricole)	
Redevance consommation domestique le m ³	0.230 €
(Redevance Lutte contre la pollution des eaux)	
Attente eau.....	14.00 €
Branchement neuf	750.00 €



Fontainier : 06 13 70 01 27
Christophe BLONDEAU
EN CAS DE DÉMÉNAGEMENT
PRÉVENIR LA MAIRIE DE
NEUVY-EN-SULLIAS

Réunions du Conseil Municipal 2017

SEANCE du 9 JANVIER

- Appel à projets d'intérêt communal auprès du département pour l'achat d'un terrain en vue de la création d'un parking et pour la rénovation du Moulin de Bel Air.
- Divers (suppression de barrages - Achat d'un lecteur de puces pour identifier les chiens divagants - Sécurisation de l'accès à l'école - Haut débit - Utilisation des produits phytosanitaires).

SEANCE du 6 FEVRIER

- Vote des subventions.
- Convention ENEDIS pour un raccordement privé.
- Divers (constitution commission intercommunale des impôts directs pour la Communauté de Communes - Achat local technique - Autorisation de poursuites - Réunion publique pour une complémentaire santé - Patrimoine de Saint-Benoît).

SEANCE du 6 MARS

- Délégation de l'instruction des demandes d'autorisation et actes relatifs à l'occupation des sols à la CC Val de Sully.
- Désignation des membres représentant la commune au syndicat pour la gestion de la fourrière animale.
- Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau et du Pays pour zéro pesticides.
- Divers : cinéma de plein air - Compte rendu de la commission travaux du 20 février.

SEANCE du 10 AVRIL

- Vote des taux d'imposition des taxes directes locales - Compte de gestion et compte administratif 2016 - Vote du budget primitif 2017 pour le budget principal et le budget assainissement.
- Divers : travaux sur la digue - Syndicat des Eaux - Repas CCAS.

SEANCE du 15 MAI

- Demande de subvention pour la Fête du Moulin.
- Classement du site de la Loire et des vues sur l'abbaye à Saint-Benoît-sur-loire
- Divers : Transport scolaire - Entretien du domaine public fluvial par les services de l'Etat - Reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour mouvements de terrain - Arrêté de reconnaissance de calamité agricole - Compte-rendu de la commission travaux du 9 mai - Fonds d'Aide aux Jeunes et fonds Unifié de Logement - Site internet mis en place par la CC - Formation aux seniors par la Croix Rouge.

SEANCE du 30 JUIN

- Election des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

SEANCE du 4 JUILLET

- Délibération pour instituer la déclaration préalable à l'édification des clôtures.
- Pour la mise en accessibilité de la salle polyvalente : Demande de subvention auprès de la région et demande de fonds de concours auprès de la Communauté de Communes
- Divers : Enquête publique sur la demande d'exploiter de la société EQIOM.
- Etude préalable à l'épandage des boues de la station d'épuration de Châteauneuf-sur-Loire - Stratégie locale de gestion du risque inondation des Vals d'Orléans approuvée par arrêté préfectoral du 4 mai.

SEANCE du 11 SEPTEMBRE

- Abandon de la compétence élaboration, gestion et suivi du schéma de cohérence territoriale à l'échelle du Pays Sologne Val Sud - Rapport de la Commission Locale d'évaluation des charges transférées de la CC.
- Divers : surveillance de la qualité de l'air intérieur dans certains établissements recevant du public - Vigipirate - Projet de fusion des bibliothèques - Rythmes scolaires.

SEANCE du 16 OCTOBRE

- Indemnité de conseil allouée au comptable du Trésor - Commission de révision des listes électorales - Tarifs communaux - Taxe d'aménagement.

SEANCE du 13 NOVEMBRE

- Cession du fonds de commerce les 3 Colombes à Mme JUIGNE.

SEANCE du 11 DECEMBRE

- Dénomination d'une voie et numérotation.
- Renouvellement du bureau de l'Association Foncière - Dotation d'équipement des territoires ruraux.



Budget de la Commune



Compte Administratif 2016

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Charges à caractère général	81 969,66 €
Charges de personnel et frais assimilés	111 262,65 €
Atténuations de produits	29 682,00 €
Autres charges de gestion courante	135 960,14 €
Charges financières (intérêts des emprunts)	8 176,57 €
Charges exceptionnelles	3 686,20 €
TOTAL	370 737,52 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Excédent reporté de 2015	159 698,97 €
Atténuations de charges	2 683,59 €
Produits des services	26 091,10 €
Impôts et taxes	265 692,94 €
Dotations	126 698,50 €
Autres produits de gestion courante	7 463,56 €
Produits exceptionnels	3 422,40 €
TOTAL	591 751,06 €

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Immobilisations incorporelles (frais d'études, licences...)	6 562,20 €
Immobilisations corporelles (acquisitions, constructions...)	33 573,15 €
Immobilisations en cours (travaux)	8 719,68 €
Emprunts et dettes assimilées	13 420,95 €
Opérations patrimoniales	4 800,00 €
TOTAL	67 075,98 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Excédent reporté de 2015	58 549,69 €
Subventions (Région, Département...)	10 141,25 €
Dotations (TA, FCTVA)	14 085,87 €
Excédents de fonctionnement capitalisés	80 000,00 €
Opérations patrimoniales	4 800,00 €
TOTAL	167 576,81 €

Communauté de Communes Val de Sully



La Communauté de Communes du Val de Sully a été créée le 1^{er} janvier 2017 suite à la loi NOTRe. Elle est issue de la fusion des Communautés de Communes du Sullias et de Val

d'Or et Forêt avec extension à la commune de Vannes-sur-Cosson. Elle regroupe 19 communes et environ 25000 habitants.

Lors de la première réunion du conseil communautaire, Madame LEPETIER (Maire de Villemurlin) a été élue Présidente. Siègent à ses côtés, 9 Vice-Présidents et 34 Conseillers Communautaires dont le mandat durera jusqu'aux prochaines élections municipales. Nicole BRAGUE (5^e Vice-Présidente) et Olivier JORIOT représentent notre commune.

Dans un souci d'efficacité, les élus communautaires travaillent en groupes restreints au sein de commissions thématiques qui balaient les différentes compétences communautaires. Le siège de la Comcom se trouve à Bonnée et le conseil communautaire se réunit au rythme d'une fois par mois.

Une telle fusion a bien sûr induit une ré-organisation progressive des services communautaires et une mutualisation des moyens, dans un souci de maîtrise des coûts. De plus, il faut savoir que 88,46 % des recettes de la Communauté de Communes proviennent de la fiscalité des entreprises. Des subventions (Etat, Région, Département...) et la facturation des services proposés à la population complètent ces recettes.

Les projets portés par la Communauté de Communes Val de Sully sont multiples.

Développer le dynamisme économique du territoire et atténuer les différences au sein du Val de Sully en termes d'accès à l'emploi et à la qualification restent une des priorités de la Communauté de Communes (forum de l'emploi, investissements pour les zones artisanales).

Seule dans le département à compter trois monuments patrimoniaux attirant plus de 50000 visiteurs par an (Oratoire de Germigny-des-Prés, Abbatale de Saint-Benoît-sur-Loire et Château de Sully), la Comcom du Val de Sully a fait du tourisme un levier du développement

économique avec le grand projet de construction du Centre d'Interprétation de Saint-Benoît-sur-Loire qui s'inscrit dans une démarche de valorisation du patrimoine bénédictin mais aussi d'animation pédagogique pour les habitants et touristes.

D'autre part, la Comcom s'est toujours engagée pour le déploiement de la culture en milieu rural. L'achat du cinéma de Sully va dans ce sens et a pour but de construire un équipement culturel polyvalent (cinéma, musique, théâtre, expositions) qui permettra d'équilibrer et de structurer l'offre culturelle du territoire.

Le bien-être de la population est au cœur des préoccupations de la Communauté de Communes du Val de Sully. Les travaux de réaménagement et de transformation du centre aquatique de Dampierre permet depuis l'été dernier aux habitants de profiter de nouvelles installations (sauna, jacuzzi, hammam, toboggan à plusieurs pistes et jeux aquatiques...).

Et à Guilly, la Communauté de Communes c'est quoi concrètement ?

C'est un soutien aux travaux de mise en accessibilité de la salle polyvalente (rénovation et aménagement des sanitaires, travaux d'accès à la salle des fêtes pour les Personnes à Mobilité Réduite).

C'est du cinéma de plein air dans le cadre de la saison culturelle. L'été dernier le film "e Petit Prince" a réuni toutes les générations au Moulin de Bel Air.

C'est la pièce de théâtre "On n'arrête pas le progrès", dans le cadre de la saison culturelle, jouée en novembre dans la salle des fêtes pleine comme un œuf !

C'est la refonte du site internet dont le financement et l'hébergement seront communautaires.

C'est une réflexion engagée en concertation avec les bibliothécaires pour relier la bibliothèque de Guilly au réseau communautaire. Une carte unique pour emprunter partout !

C'est la mise en place d'un accueil de loisirs sans hébergement à compter du 1^{er} septembre 2018 afin de répondre aux attentes des parents d'élèves suite à la réforme des rythmes scolaires.

Regroupement pédagogique Guilly-Sigloy

Répartition des 121 élèves accueillis dans les deux écoles en septembre 2017.

ECOLE DE SIGLOY : 56 élèves

PS 8 Mme Risch
MS 31 Mme De Matos
GS 17 Mme Risch, *directrice*

ECOLE DE GUILLY : 65 élèves

CP – CE1 10 + 11 Mme COURTEMANCHE
CE2 – CM1 15 + 7 Mme CERDAN, *directrice*
CM1 – CM2 7 + 15 Mme BROYE

Pour nous joindre :

Ecole de Sigloy : 02 38 58 61 90

Ecole de Guilly : 02 38 58 14 84

Secrétariat SIIS (cantine et garderie) : 02 38 57 25 95 (Marie Christine RIBOT).

Les horaires (lundi, mardi, jeudi et vendredi) :

A Sigloy : Matin : 8h35 – 11h35.
Après-midi : 13h05 – 16h05.

A Guilly : Matin : 8h30 – 11h45.
Après-midi : 13h25 – 16h10.

Un service de car assure le transport des élèves :

Résidant à **SIGLOY** pour l'école de **GUILLY** :

Départ à 8h15 – Retour à 16h20

(Salle des Fêtes de Sigloy)

Résidant à **GUILLY** pour l'école de **SIGLOY** :

Départ à 8h25 – Retour à 16h10

(devant l'école de Guilly)

Les listes des représentants des parents d'élèves pour l'année 2017 – 2018 sont disponibles sur les panneaux d'affichage des deux écoles.

Vacances scolaires :

Toussaint : 20 octobre 2017 au soir au 6 novembre au matin.

Noël : 22 décembre 2017 au soir au 8 janvier 2018 au matin.

Hiver : 23 février au soir au 12 mars 2018 au matin.

Printemps : 26 avril au soir au 14 mai au matin.

Été : 6 juillet au soir.



Inscription des enfants nés en 2014 :

Vous pouvez déjà vous faire connaître en mairie ou contacter l'école de Sigloy.

Bilan de l'année scolaire passée :

L'année scolaire 2016-2017 a, une fois encore, été enrichissante pour l'ensemble des élèves de notre regroupement pédagogique. Beaucoup d'activités ont été reconduites mais d'autres ont été mises en place : chorale avec un spectacle au Zenith et escalade. N'oublions pas que toutes ces activités sont possibles grâce au bon fonctionnement de notre coopérative scolaire que les familles alimentent en s'investissant majoritairement dans les différentes actions (photos, marché de Noël, kermesse, vente de chocolats...). Qu'elles en soient chaleureusement remerciées.

ADATEEP :

Tous les deux ans, nous faisons intervenir un membre de cette association afin qu'il rappelle à l'ensemble de nos élèves les règles de bonne conduite dans le car et en dehors du car également. Un exercice d'évacuation du car en moins de 30 secondes est réalisé avec chaque groupe classe.

Spectacle musical : JMF

Les classes de CE1 et CE2-CM1 ont assisté au spectacle de musiques actuelles intitulé "En enfance" en novembre 2016 et la classe de CM1-CM2 a assisté au spectacle "King Biscuit" sur le thème du Blues en mars 2017.

SICTOM :

De janvier à mars 2017, Caroline Courtin, du SICTOM, est intervenue à deux reprises dans chaque classe afin de rappeler à tous les règles du tri et le principe du recyclage ou du compostage. Ainsi nos élèves sont formés pour devenir des citoyens respectueux de l'environnement.

Course de régularité à Sully-sur-Loire :

Elle s'est déroulée le jeudi 9 février sur l'R de Loire face au château de Sully-sur-Loire sous le soleil. La grande majorité de nos élèves a réussi à respecter le contrat qu'ils s'étaient fixés lors des entraînements à l'école. Voici une photo souvenirs !



FRMJC :

Début avril, les 3 classes se sont rendues à l'exposition scientifique "l'énergie à plein" à Châteauneuf-sur-Loire. Différents ateliers interactifs ont permis aux élèves de mieux comprendre la notion d'énergie.

BPDJ :

Fin avril, la brigade de prévention de la délinquance juvénile de Pithiviers est venue à la rencontre des élèves de CM1 et de CM2 afin de leur faire prendre conscience de ce que peut engendrer leur comportement à l'école et via les réseaux sociaux.

Maison de Loire de Jargeau :

C'est en avril également que les élèves de CM1-CM2 ont pu bénéficier gracieusement d'un module de sensibilisation au risque inondation puisque les deux communes du RPI sont potentiellement concernées par ce risque majeur.

Escalade :

Du 29 mai au 2 juin, l'Ufolep (USEP) a fourni une structure escalade modulable à notre école (coût : 1.800 €) afin que les élèves soient initiés à cette activité sportive à risque dans des conditions de sécurité optimales. Chacun a pu, tout au long de la semaine, réaliser des exercices physiques de plus en plus complexes et assurer ses camarades sous l'œil attentif des deux encadrants professionnels. Cette activité a remporté un franc succès auprès des élèves.



La chorale au zénith d'Orléans :

Tout au long de l'année, lors des TAP, les élèves volontaires du CE1 au CM2 ont appris 9 chants du spectacle "Le roi Arthur" grâce à M. Dardaine, professeur de musique au collège La Sologne de Tigy. 37 élèves ont ainsi pu être les acteurs du spectacle au Zénith le 8 juin 2017. Cela fut un moment inoubliable pour eux. Certains découvraient le Zénith pour la première fois. Chanter devant 2000 personnes fut un défi qu'ils ont accompli tous ensemble avec enthousiasme. Les parents ont été ravis de cette initiative qui ne se renouvellera pas tous les ans.



L'année 2017 aura été marquée par le départ de Mme Voisin et de Mme Lefauchaux de l'école de Guilly. Mme Voisin, après sept années passées à Guilly a souhaité un rapprochement de son domicile. Merci à elle pour le travail accompli.

Quant à Mme Lefauchaux, elle quitte son poste de direction qu'elle a tenu pendant 11 années et l'école de Guilly après 19 années bien remplies. Elle remercie sincèrement ses collègues, les membres du syndicat scolaire, le conseil municipal de Guilly (plus particulièrement Mme Bague), les secrétaires de la mairie de Guilly et du syndicat

scolaire ainsi que Daniel, employé communal, pour leur écoute et leur soutien au quotidien. Guilly est un petit village mais une grande famille au final ! Merci également aux parents d'élèves qui pendant toutes ces années ont apporté leur aide et leur soutien à l'école.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'INTERET SCOLAIRE GUILLY/SIGLOY

Présidente : Nicole BRAGUE.

Vice-Présidente : Marie Agnès GARNIER.

Membres : Patricia BOURGEAIS, Olivier JORIOT, Corinne NEVEU, Catherine VASSENEIX.

Les recettes du budget proviennent des participations des communes de SIGLOY et GUILLY (85.000 € chacune) et de la participation des parents pour la fréquentation du restaurant scolaire et de la garderie.

Les dépenses sont générées par la rémunération du personnel, la restauration, l'entretien ménager des locaux scolaires et restaurants scolaires et le fonctionnement de l'école (classes de découverte, sorties scolaires, remise de dictionnaires....).

Personnel : Secrétaire : Marie Christine RIBOT.

Agents techniques : **SIGLOY** : Sabine ARLICOT, Cécile HANCHIN, Jeanine JOUIN, Béatrice LECORDIER.

GUILLY : Bernadette CHEVALLIER, Patricia SALMON.



Rentrée scolaire septembre :

Depuis septembre 2017, une classe a été fermée à SIGLOY. Les élèves de maternelle sont répartis en deux classes à SIGLOY et les élèves de primaire en trois classes à GUILLY. Les élèves n'ont plus cours le mercredi. Les activités périscolaires ont été supprimées.

Après avoir effectué un sondage en juin auprès des parents d'élèves, une demande conjointe du conseil d'école et des membres du syndicat scolaire a été adressée au directeur académique des services de l'éducation nationale pour obtenir une dérogation pour un rythme scolaire expérimental sur quatre jours.

Une réponse favorable a été donnée pour les horaires suivants :

Pour GUILLY :

Accueil : 8h20.
Horaires du matin : 8h30 – 11h45.
Horaires de l'après-midi : 13h25 – 16h10.

Pour SIGLOY :

Accueil : 8h25.
Horaires du matin : 8 h 35 – 11h35.
Horaires de l'après-midi : 13h05 – 16h05.

TARIFICATION

RESTAURATION	GARDERIE
Les repas sont fabriqués par un chef gérant de la société CONVIVIO 3,40 € pour les enfants de maternelle 3,50 € pour les enfants de primaire 4,60 € pour les adultes	La garderie fonctionne à Guilly et à Sigloy le matin et à Sigloy le soir Le matin : 3 € pour les enfants arrivant avant 8 h : 2 € pour les enfants arrivant après 8 h Le soir : 4 € Matin et soir : 6 € Le mercredi matin à Guilly : 7 €

Les parents ont été invités à faire connaître leurs besoins pour le mercredi matin. Malgré le peu de réponse, un accueil a été mis en place le mercredi de 7h30 à 13h00 (sans repas) à la Salle des Fêtes de GUILLY.

OUVERTURE D'UN ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT A COMPTER DU 1^{er} SEPTEMBRE 2018



Qu'est ce qu'un Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) ?

Cette structure permettra d'accueillir les enfants les mercredis, toute la journée (déjeuner compris), hors vacances scolaires. Ils seront encadrés par du personnel qualifié à Neuvy-en-Sullias. Les parents intéressés par cette structure sont invités à sa faire connaître auprès de la mairie afin d'organiser une réunion d'information.

Ce service sera géré par la Communauté de Communes Val de Sully.

Infos urbanisme

1°) Brûlage à l'air libre

Le brûlage à l'air libre des déchets est interdit par arrêté préfectoral du 8 novembre 2002. Toutefois, le brûlage des déchets végétaux et résidus de jardins peut être toléré en fonction des circonstances locales. Ce type d'élimination ne devra entraîner aucune gêne pour le voisinage, ni aucun risque pour la sécurité publique.

Vous pouvez prendre contact avec la mairie pour l'élimination de vos démolitions ou de vos branchages.

2°) Déclaration préalable pour clôture

Dans le cadre de l'application de la réforme des autorisations d'urbanisme en vigueur depuis le 1^{er} octobre 2007, l'édification des clôtures est dispensée de toute formalité, sauf dans certains secteurs sauvegardés et les sites inscrits ou classés ou en instance de classement.

Néanmoins, le Conseil Municipal peut décider de soumettre les clôtures à déclaration sur son territoire, en application de l'article R 421-12 du Code de l'urbanisme.

Au titre de l'urbanisme, constituent des clôtures : les murs, murets, treillis, pieux, palissades, grilles, barbelés, grillages, portes de clôture (portail, portillon), destinés à fermer un passage ou un espace.

En revanche, une haie vive n'est pas considérée comme une clôture.

Instaurer la déclaration de clôture permet de faire opposition à l'édification d'une clôture lorsque celle-ci ne respecte pas les prescriptions des documents du Plan Local d'Urbanisme ou si la clôture est incompatible avec une servitude d'utilité publique, de manière à éviter la multiplication de projets non-conformes et le développement éventuel de contentieux.

Par délibération du 4 juillet 2017, il est institué l'obligation de soumettre les travaux d'édification de clôture à déclaration préalable sur l'ensemble du territoire communal.



Liens utiles : Comment accéder au Plan Local d'Urbanisme sur le site de la Mairie ?

www.mairie-guilly.com → Urbanisme → Plan Local d'Urbanisme

Le PLU de Guilly figure dans son intégralité. Le plan de zonage vous permet de localiser précisément votre parcelle et déterminer la zone dans laquelle celle-ci est classée. En se reportant au règlement de cette zone, vous connaîtrez ainsi les règles d'urbanisme applicables pour tout projet.

Comment accéder aux formulaires dont j'ai besoin pour déposer une demande d'autorisation ?

www.service-public.fr → particuliers → logement → urbanisme → autorisations d'urbanisme

ou/et www.mairie-guilly.com → la commune → Urbanisme et travaux → constructions et démarches

*Pour une clôture, une demande de déclaration préalable doit être déposée en Mairie : Cerfa n°13703*06 (travaux sur maison individuelle ou annexe).*

Calendrier des Fêtes 2018

Guilly



JANVIER

L	1	Jour de l'An
M	2	
M	3	
J	4	
V	5	
S	6	
D	7	
L	8	
M	9	
M	10	
J	11	19h : Vœux du Maire
V	12	2
S	13	14h : AG/Galette des Rois « Idées et Savoir-Faire »
D	14	
L	15	
M	16	
M	17	14h : AG « Club du Temps Libre de Guilly »
J	18	
V	19	3
S	20	
D	21	
L	22	
M	23	
M	24	
J	25	
V	26	4
S	27	
D	28	
L	29	
M	30	
M	31	

FEVRIER

J	1	
V	2	5
S	3	10h : AG « Moulin de Bel Air »
D	4	
L	5	
M	6	
M	7	
J	8	
V	9	6
S	10	20h : Choucroute des « Déshydratés »
D	11	
L	12	
M	13	
M	14	
J	15	
V	16	7
S	17	
D	18	
L	19	
M	20	
M	21	
J	22	
V	23	8
S	24	
D	25	
L	26	
M	27	
M	28	
<p>ZONE A : Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers.</p> <p>ZONE B : Aix-Marseille, Amiens, Caen, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Rouen, Strasbourg.</p> <p>ZONE C : Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles.</p>		

MARS

J	1	
V	2	9
S	3	
D	4	Grands-Mères
L	5	
M	6	
M	7	
J	8	
V	9	10
S	10	
D	11	
L	12	
M	13	
M	14	
J	15	
V	16	11
S	17	
D	18	
L	19	
M	20	PRINTEMPS
M	21	Passage de la balayeuse
J	22	
V	23	12
S	24	12h30 : Repas de printemps « Club du Temps Libres »
D	25	Rameaux (+1)
L	26	
M	27	
M	28	
J	29	
V	30	13
S	31	

Calendrier des Fêtes 2018

Guilly



AVRIL	
D	1 Pâques
L	2 Lundi de Pâques
M	3
M	4
J	5
V	6 14
S	7
D	8 Vide-greniers des « Déshydratés »
L	9
M	10
M	11
J	12
V	13 15
S	14 10h : AG « Association Culturelle »
D	15
L	16
M	17
M	18
J	19
V	20 16
S	21 12h30 : Repas du C.C.A.S
D	22
L	23
M	24
M	25
J	26
V	27 17
S	28
D	29
L	30

MAI	
M	1 Fête Travail
M	2
J	3
V	4 18
S	5
D	6
L	7
M	8 Cérémonie - Défilé Vin d'honneur
M	9
J	10 Ascension
V	11 19
S	12
D	13
L	14
M	15
M	16
J	17
V	18 20
S	19
D	20 Pentecôte
L	21 Lundi de Pentecôte
M	22
M	23
J	24 21
V	25 Tablee Guillyoise à partir de 19h devant la Mairie
S	26
D	27 Fête des Mères
L	28
M	29
M	30
J	31

JUIN	
V	1 22
S	2
D	3
L	4
M	5
M	6
J	7
V	8 23
S	9
D	10
L	11
M	12
M	13
J	14
V	15 24
S	16 Fête du « Moulin de Bel Air »
D	17 Fête des Pères
L	18
M	19
M	20
J	21 ETE
V	22 25
S	23 20h : Concert de l'« Association Culturelle »
D	24
L	25
M	26
M	27 Passage de la balayeuse
J	28
V	29 26
S	30

Calendrier
des
Fêtes
2018

JUILLET	
D	1
L	2
M	3
M	4
J	5
V	6 27
S	7
D	8
L	9
M	10
M	11
J	12
V	13 28
S	14 Fête Nationale
D	15
L	16
M	17
M	18
J	19
V	20 29
S	21
D	22
L	23
M	24
M	25
J	26
V	27 30
S	28
D	29
L	30
M	31

AOÛT	
M	1
J	2
V	3 31
S	4
D	5
L	6
M	7
M	8
J	9
V	10 32
S	11
D	12
L	13
M	14
M	15 Assomption
J	16
V	17 33
S	18
D	19
L	20
M	21
M	22
J	23
V	24 34
S	25
D	26
L	27
M	28
M	29
J	30
V	31 35

SEPTEMBRE	
S	1
D	2 Randonnée du Tennis
L	3
M	4
M	5
J	6
V	7 36
S	8
D	9
L	10
M	11
M	12 Passage de la balayeuse
J	13
V	14 37
S	15
D	16
L	17
M	18
M	19
J	20
V	21 38
S	22
D	23 AUTOMNE
L	24
M	25
M	26
J	27
V	28 39
S	29
D	30

Guilly



Calendrier
des
Fêtes
2018

Guilly



OCTOBRE

L	1	
M	2	
M	3	
J	4	
V	5	40
S	6	
D	7	Grands-Pères
L	8	
M	9	
M	10	
J	11	
V	12	41
S	13	
D	14	
L	15	
M	16	
M	17	
J	18	
V	19	42
S	20	
D	21	
L	22	
M	23	
M	24	
J	25	
V	26	43
S	27	
D	28	Ⓜ
L	29	
M	30	
M	31	

NOVEMBRE

J	1	Toussaint
V	2	44
S	3	
D	4	
L	5	
M	6	
M	7	
J	8	
V	9	45
S	10	
D	11	Cérémonie - Défilé Vin d'honneur
L	12	
M	13	
M	14	
J	15	46
V	16	Beaujolais Nouveau « Amis de la St-Vincent »
S	17	
D	18	
L	19	
M	20	
M	21	
J	22	
V	23	47
S	24	Portes ouvertes d'« Idées et Savoir-Faire »
D	25	
L	26	
M	27	
M	28	Passage de la balayeuse
J	29	
V	30	48

DECEMBRE

S	1	
D	2	Vide-armoires de l'« Association Culturelle »
L	3	
M	4	
M	5	
J	6	
V	7	49
S	8	Repas de Noël du « Club du Temps Libre »
D	9	
L	10	
M	11	
M	12	
J	13	
V	14	50
S	15	
D	16	
L	17	
M	18	
M	19	
J	20	
V	21	HIVER 51
S	22	
D	23	
L	24	
M	25	Noël
M	26	
J	27	
V	28	52
S	29	
D	30	
L	31	

SICTOM

SICTOM de la Région de Chateaufeuf sur Loire

Syndicat de collecte des Ordures Ménagères : 02 38 59 50 25

Le règlement du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés adopté par le comité syndical du SICTOM le 11 décembre est disponible sur le site internet du SICTOM à l'adresse :

www.sictom-chateaufeuf.fr



Grille tarifaire pour les particuliers 2018

Levées et dépôts comptabilisés du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018.



Bac *	① Part accès aux services du 2018	② Part moyen de collecte 2018 selon le volume de la poubelle (comprenant 17 levées, constituant le seuil)	Facturé en 2018		Facturé en 2019 **
			Coût annuel soit le total des colonnes ① et ②	Par levée éventuellement réalisée au-delà du seuil du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2017	Coût levée réalisée au-delà du seuil du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2018
Bac de 80 litres	89,88 €	102,12 €	192,00 €	2,76 €	2,76 €
Bac de 120 litres	89,88 €	137,88 €	227,76 €	3,24 €	3,24 €
Bac de 180 litres	89,88 €	191,52 €	281,40 €	3,96 €	3,96 €
Bac de 240 litres	89,88 €	245,16 €	335,04 €	4,68 €	4,68 €
Bac de 360 litres	89,88 €	352,44 €	442,32 €	6,12 €	6,12 €

Je réside à Châteaufeuf-sur-Loire 1,18 € pour le service de collecte hebdomadaire en porte-à-porte des emballages (bac à couvercle jaune) réalisé du 1^{er} au 31 janvier 2018.

Badge	① Part accès aux services du 2018	② Part moyen de collecte 2018 pour le badge (comprenant 27 dépôts, constituant le seuil)	Facturé en 2018		Facturé en 2019**
			Coût annuel Soit le total des colonnes ① et ②	Coût dépôt 2017	Coût dépôt 2018
Je possède le badge seul	89,88 €	50,70 €	140,58 €	0,60 € par dépôt éventuellement réalisé au-delà du seuil du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2017	0,60 € par dépôt réalisé au-delà du seuil du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2018
J'ai un badge et un bac pour les ordures ménagères	Payé sur la base du bac en fonction de son volume			0,60 € par dépôt dès le premier dépôt réalisé du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2017	0,60 € par dépôt dès le premier dépôt



CALENDRIER DE FACTURATION 2018

▶ Je peux adhérer au **prélèvement automatique en trois fois** pour le paiement de la redevance jusqu'au **28 février 2018** à l'aide du formulaire disponible sur le site internet du SICTOM ou en mairie.

▶ Je reçois ma **facture 2018 par courrier**, au cours du **deuxième trimestre 2018**.

▶ Pour les professionnels, l'envoi de la facture a lieu deux fois par an, à semestre échu.

▶ Les tarifs de redevance pour l'année 2019 seront votés en décembre 2018 par vos représentants élus au SICTOM.

Rétrospective en images

Repas du CCAS

Le samedi 29 avril 2017 s'est déroulé le repas du CCAS dans les locaux du restaurant scolaire. Trente et une personnes ont répondu présentes. Lucien et Denise ROBERT, doyens présents, ont reçu une bouteille de champagne et une composition florale. Nos aînés ont apprécié ce temps convivial qui s'est terminé autour de jeux de cartes.



Décors de Noël

Tablée guillyloise

Comme tous les ans la "Tablée Guillyloise" a réuni un bon nombre d'habitants malgré le mauvais temps. Chacun apprécie de se retrouver autour de mets divers et variés avec convivialité et bonne humeur.



Vœux 2018

Cérémonie du 11 Novembre



Travaux réalisés



Réfection du mur extérieur de la Mairie et de l'école ainsi que sous le préau côté sanitaires pour un coût global de 5.961,60 € TTC.



Emulsion/gravillonnage du Chemin de la Madeleine avec la création d'un ralentisseur (dos d'âne) pour un coût global de 23.193,60 € TTC.



Autres travaux réalisés

- La pose de gouttières sur le préau côté bibliothèque pour 1.295,17 € TTC.
- La pose de gouttières sur la façade de Mairie/école pour 4.252,92 € TTC.
- Achat et pose de laine de verre pour isoler une salle de classe, coût 631,44 € TTC. **TRAVAUX REGIE**
- Achat et pose de panneaux ainsi que de peinture routière (stationnement bus scolaire et passage piétons) devant la Mairie/école pour 1.059,33 € TTC. **TRAVAUX REGIE**
- Extension de réseau ENEDIS (EDF) rue du Leu pour un coût de 14.970,55 € TTC.

Travaux en cours d'étude et de réalisation

- Mise en accessibilité de la salle polyvalente ainsi que les sanitaires pour 32.236,80 € TTC.
- Création d'un parking en face de la salle polyvalente.
- Mise en sécurité de l'école et de la Mairie (visiophone et gâche électrique) ainsi que le restaurant scolaire.
- Acquisition du hangar (local technique municipal) fin 2018.
- Réhabilitation de la station d'épuration.

Travaux de renforcement de la digue

Renforcement de la levée du Val d'Orléans.
Réalisation d'un écran étanche dans le corps de la digue.
Travaux 2017/2018.

Cinq ans après la publication d'un rapport mettant en évidence des zones de fragilité des digues de Loire dans le Val d'Orléans, un important planning de travaux de renforcement des digues de Loire a été programmé. Les digues de Loire (les levées comme on dit localement) c'est 43 km pour le Val d'Orléans qui permettent de protéger 65 000 personnes en cas de crue majeure du fleuve royal.

Des fragilités, parce que ces digues sont anciennes, elles datent du XVII^e siècle, et ont été depuis traversées par des canalisations pour l'eau, le gaz, l'électricité. Sans compter les dégâts que provoquent les lapins, les renards et les racines des arbres. Or, une digue fragile, cela signifie des risques de rupture accrus, et un impact plus grave en cas de crue de la Loire pour les habitations et la population.

La première phase de travaux, consiste en la réalisation d'un écran étanche dans le corps de la digue, sur différents tronçons qui pourraient présenter des défauts d'étanchéité en cas de crue majeure de la Loire. Au total, un peu plus de 7 km de digues sont concernés par ces travaux sur les communes de Guilly, Sigloy, Saint-Denis-en-Val et Saint-Pryvé-Saint-Mesmin.



« Ancienneté de la structure, présence de canalisations, de racines d'arbres, ou encore de lapins et renards qui font des dégâts... ».
Tout cela a fragilisé l'ouvrage datant du XVII^e siècle !



Cette première opération, qui a débuté en août 2017 (achèvement prévu fin 2018) et dont le coût est estimé à 7,5 millions d'euros, s'inscrit dans le cadre du Plan Loire Grandeur Nature IV.



Elle est cofinancée à 80 % par l'Etat, le conseil départemental du Loiret, Orléans Métropole et l'Intercommunalité.

Ce programme de fiabilisation se poursuivra jusqu'en 2020 avec des opérations sur d'autres secteurs de levées du val d'Orléans mais également d'autres vals.

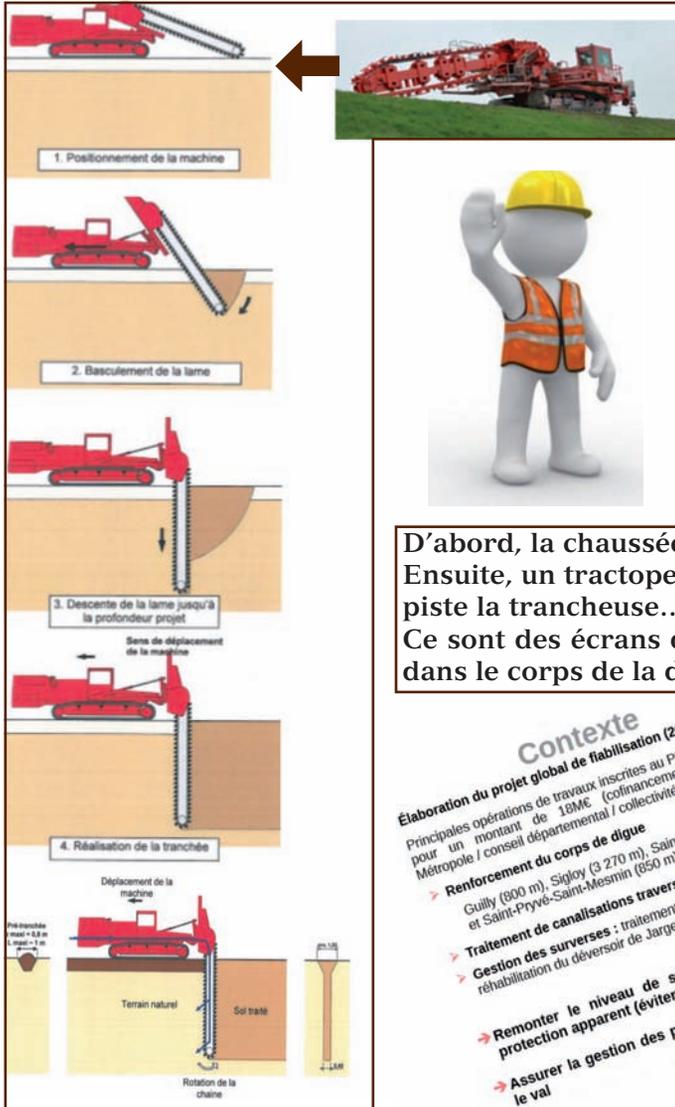
Préalablement aux travaux, les riverains ont été informés des modalités du déroulement des travaux à l'occasion de réunions publiques.

PROGRAMME DES OPERATIONS

- **Guilly** : Rue du Vieux Port, au lieu-dit "Bouteille". Travaux d'août à octobre 2017, sur 800 m de chaussée.
- **Saint-Denis-en-Val** : Proche de l'Île Charlemagne. Travaux de fin août à novembre 2017, sur 2,7 km.
- **Sigloy** : Travaux entre novembre et décembre 2017 sur 3,2 km. Ensuite, le chantier sera stoppé jusqu'au mois de juin 2018.
- **Saint-Pryvé-Saint-Mesmin** : Non loin de la pointe de Courpain. Travaux à partir de juin et jusqu'à l'automne 2018.

Présentation de la technique de mélange des sols en place avec de l'eau et du ciment.

- Fonctionnement de la « trancheuse ».



Illustrations
Technique

D'abord, la chaussée est rabotée, afin de délimiter une tranchée. Ensuite, un tractopelle creuse la tranchée pour y couler du béton. Entre en piste la trancheuse... Ce sont des écrans de 45 cm de large sur 5 m de profondeur, directement dans le corps de la digue.

Contexte

Élaboration du projet global de fiabilisation (2015)
pour un montant de 18ME (cofinancement État / Orléans Métropole / conseil départemental / collectivités locales)

➤ **Renforcement du corps de digue**
Guilly (800 m), Sigloy (3 270 m), Saint-Denis-en-Val (2 350 m) et Saint-Pryvé-Saint-Mesmin (850 m)

➤ **Traitement de canalisations traversantes isolées**

➤ **Gestion des surverses** : traitement des points bas et réhabilitation du déversoir de Jargeau (réglage du fusible)

➤ **Remonter le niveau de sûreté jusqu'au niveau de protection apparent (éviter la rupture avant surverse)**

➤ **Assurer la gestion des premières entrées d'eau dans le val**

Renforcement corps de digue

- **Objectif** : protéger le val d'Orléans contre une rupture de la digue consécutive à l'érosion interne par infiltration d'eau dans l'ouvrage lors des crues de la Loire
- Linéaire traité : 7 270 m
- Marché de travaux sur 2017-2018
- Durée totale prévue pour les travaux : 11 mois sur 2017-2018
 - Tranche ferme 2017 = 5 mois
 - Tranches Optionnelles 1, 2 et 3 = 6 mois
- Montant global estimé à 7 500 000 € TTC
- Le groupement d'entreprises retenu est : VINCI Construction Terrassement (mandataire) SOLETANCHE BACHY (co-traitant).

Saison Culturelle

En fusionnant, les Communautés de Communes du Sullias et de Val d'Or et Forêt ont pu unir leurs efforts pour s'engager résolument pour le déploiement de la culture en milieu rural à travers une offre culturelle variée. Ainsi, La Communauté Val de Sully vient de boucler sa première année de programmation culturelle sur notre territoire.

Celle-ci s'est arrêtée par deux fois dans notre commune. Au mois de juillet tout d'abord, avec une séance de cinéma de plein air au pied du moulin de Bel Air. Le film d'animation « Le Petit Prince » a attiré un nombreux public conquis par ce concept chaise pliante, couverture et cinéma sur grand écran à la belle étoile.

Le second temps fort fut la pièce de théâtre « On n'arrête pas le progrès » jouée à guichet fermé le 19 novembre dernier à la salle des fêtes. La troupe du théâtre de l'Imprévu a encore tapé dans le mille avec cette fantaisie chantante et délirante sur le thème du progrès, orchestrée par Raymond et Raymond.

Cette saison 2017 aura couvert également bon nombre de communes de notre territoire autour des contes, de la musique, des expositions, des conférences ou du théâtre...

Les scolaires ne sont pas en reste puisque deux classes de 3^e des collèges des Bordes et de Sully-sur-Loire travaillent avec le groupe de musique électronique Dat Politics. Ce travail en partenariat avec l'Astrolabe d'Orléans donnera lieu à une restitution et une prestation sur scène des élèves lors du concert du groupe le 23 février prochain à l'Astrolabe.

De plus, le rachat du cinéma de Sully-sur-Loire va permettre d'élaborer un projet d'équipement culturel polyvalent (cinéma, théâtre, musiques, expositions) qui permettra d'équilibrer l'offre culturelle du territoire.

Enfin, il est important de souligner que deux groupes de travail ont été créés pour étudier l'opportunité de fusionner d'une part les médiathèques et d'autre part les écoles de musique.

2018 s'annonce déjà très riche et alléchante. Notez déjà sur vos tablettes la pièce Française par Sagan de et avec Caroline Loeb, mise en scène Alex Lutz, le samedi 17 mars à l'auditorium de Dampierre ou encore le festival Fest' Hiver à Cerdon... N'hésitez pas à consulter la programmation complète sur le site de la comcom Val de Sully ou bien à vous procurer la version papier de celle-ci.



La Bibliothèque municipale de Guilly

Rue des écoles - Guilly - Tél. : 02 38 58 84 85

L'équipe de la Bibliothèque Municipale vous accueille :

Le mardi après-midi de 16h30 à 18h00 - Le samedi matin de 10h30 à 12h00.

Il y a 25 ans, le 4 juillet 1992 inauguration par Jean Girard, Maire de Guilly, de la Bibliothèque Municipale. A cette époque, les bénévoles ont œuvré pour le développement de la lecture à Guilly. D'autres ont pris le relais, ils assurent cette mission de la diffusion de la lecture avec détermination et ils souhaitent toujours accueillir de nouveaux lecteurs à la Bibliothèque.

Nous remercions les personnes de la commune qui ont répondu nombreux à notre enquête avec le questionnaire "Jardiner naturellement". Les réponses étaient variées, intéressantes et montrent leur motivation pour le devenir de la planète.

L'exposition des 9 et 10 septembre 2017 a été un succès avec la présentation de la permaculture par **M. Stéphane Fazio**, intervention très enrichissante par ce jardinier passionné.

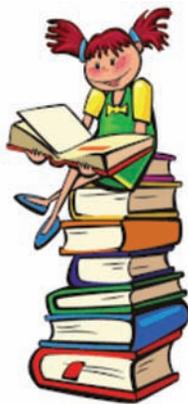
Nous avons récemment fait l'acquisition de nouveaux livres pour les enfants et les adultes. Les livres prêtés par la Médiathèque Départementale du Loiret (M.D.L.) sont renouvelés régulièrement.

Une cotisation annuelle de 3 € par adulte vous permet d'emprunter 3 ouvrages pour 3 semaines. Le prêt est gratuit pour les enfants jusqu'à 16 ans.

Pour satisfaire le plus grand nombre de lecteurs, il est recommandé de respecter les délais de prêt.

Les enfants des 3 classes de l'école viennent choisir et emprunter 2 à 3 livres chacun en alternance le mardi après-midi.

L'équipe de la Bibliothèque Municipale vous attend : Nelly Chambolle, Chantal Héroult, Jeannine Léger, Marie-Thérèse Pupille, Liliane Lehéressé.



Club du Temps Libre de Guilly

Présidente : Claudine FICHOU - 02 38 58 08 92

Tous les mardis matin, nous randonnons à Guilly ou dans les environs, ainsi que pour le "Téléthon" (entre 7 et 12 km selon le groupe).

Nous nous retrouvons 1 mercredi sur 2 pour la belote ou autres jeux, participons à des concours et 2 fois par an, nous nous réunissons pour un très bon repas.

Nous organisons des sorties à thème. Par exemple, au mois de mai 2017, nous sommes allés visiter le château de Chameroles.

Les adhérents doivent être retraités, préretraités ou conjoints.

La cotisation annuelle pour faire partie



"Idées et Savoir faire"

Présidente : Monique BOULMIER - 06 13 81 79 94

Le deuxième lundi et le quatrième mercredi de chaque mois de 14 à 17 heures, les adhérentes de l'association "Idées et savoir faire" se retrouvent à la salle de réunions de Guilly.

Ensemble, nous partageons notre passion pour les travaux manuels : points comptés, broderie traditionnelle, patchwork, crochet, tricot, collage de serviettes...

Le 25 novembre 2017, notre exposition-vente annuelle avait pour thème "les événements festifs au cours de l'année".

Nos visiteurs ont pu découvrir nos réalisations faites tout au long de l'année.



L'Association Culturelle

Présidente : Elisabeth BANCE - 06 83 32 85 80

Deux manifestations :

- Le dimanche 14 mai :

Un concert avec SUNDAY MORNING at the GARAGE à l'église.

- Le Dimanche 3 décembre :

Vide-armoires et Marché de Noël à la salle des fêtes.

Nos projets pour 2018

Comme chaque année, nos deux principaux rendez-vous : le **concert le 23 juin 2018** par des artistes locaux, et en **décembre le vide-armoires** de Noël.

Mais cette année nous avons un **"Grandiose projet"** : un **loto**. La date reste à déterminer. Nous sommes à l'écoute de toutes les suggestions des habitants de Guilly, anciens ou nouveaux, sur le sujet.



Association du Moulin de Bel Air

Présidente : Jacqueline DEROUET - 02 38 58 05.51

L'association du moulin de Bel Air continue son cheminement.

Le moulin est ouvert de Pâques à fin septembre les premiers et troisièmes dimanches de chaque mois et sur rendez-vous pour les groupes de minimum 10 personnes.

La 21^e Fête du Moulin s'est bien passée, organisée par les bénévoles de l'association avec la participation de la mairie.

Dès 18 heures, il y a eu un grand spectacle de magie réalisé par PHIL KELLER, suivi de l'inauguration avec la participation des "TOINS DE DARWIN" répertoire original et reprise dans un style folk. Ensuite Guinguette animée par les Zanatany, animations musicales musette, créole et rétro var. Le public a pu se restaurer avant d'admirer l'embrassement du moulin par "FEUX DE LOIRE". C'était une belle soirée d'été bien réussie.

Nous tenons à remercier tous les bénévoles, la municipalité pour son aide technique et sa participation financière.



Date à retenir : le samedi 16 juin 2018 Fête du Moulin

Association Gymnastique Volontaire

Composition du bureau 2017

Présidente	: Colette MIOT	02 38 58 12 07
Secrétaire	: Evelyne HELAINE	02 38 57 29 39
Trésorière	: Lucie AUSSEDAT	02 38 57 11 43
Membres actifs	: Hélène CIMETIERE	06 74 87 48 46
	Sylvie BARBE	02 38 59 82 64

Pour tout renseignement, veuillez contacter un des membres du bureau par téléphone ou mail : agvneuvy@gmail.com

A vos marques ! prêts ? Bougez !...

...avec l'Association de Gym Volontaire de Neuvy-en-Sullias. Les cours ont lieu dans les salles des fêtes de Guilly, Neuvy ou Sigloy et sont animés par Christelle et Elodie.

Horaire des cours :

Gym dynamique : Jeudi de 19h à 20h

Gym d'entretien : Mardi de 17h à 18h

dans l'une des trois salles mises gracieusement à notre disposition par les municipalités.

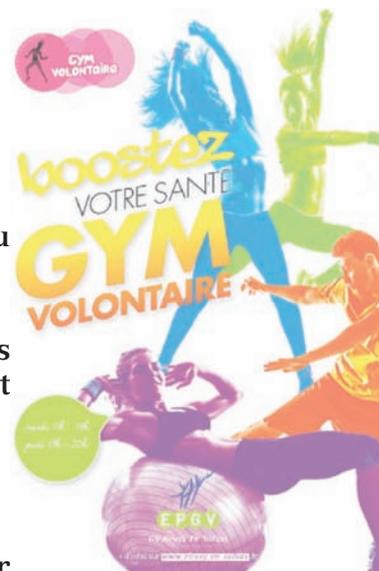
Activités proposés :

Les activités proposées par nos animatrices sont variées : Renforcement musculaire - LIA - Step - pound - stretching - etc...

Tarifs : Licence EPGV adulte : 26 €.

1 cours par semaine : 110 € par an.

2 cours par semaine : 180 € par an.



Tennis Club Guillylois

Président : Adam AUDAM - audam2018@icloud.com

Un tournoi intercommunal GUILLY/SIGLOY est organisé tous les ans ainsi qu'une randonnée pédestre.

Le 3 septembre la randonnée a permis à 130 marcheurs venus de tous horizons de découvrir le méandre de GUILLY, les bords de Loire tout en dégustant des plats salés et sucrés réalisés par les membres de l'association.



Moto Club "Les Déshydratés"

Le Moto Club LES DESHYDRATES c'est dix sept adhérents.

C'est deux manifestations par an !

C'est sa traditionnelle soirée Choucroute en février qui compte une centaine de participants.

C'est son vide-grenier avec l'exposition d'une soixantaine de motos anciennes de 1900 à 1990 et sa tête de veau en avril.

C'est aussi des Concentrations Hivernales comme l'AUTHENTIC 2017 MCP.

Les Millevaches, en décembre, dans le parc naturel des volcans d'Auvergne à 1300 m d'altitude.



Le Moto Club LES DESHYDRATES de Guilly c'est tout ça alors n'hésitez à nous rejoindre !

Les amis de la Saint-Vincent Guilly/Neuvy

Président : Frédéric Borne - 02 38 58 19 67
Vice-Présidente : Evelyne LUCAS - 02 38 58 13 02

A Guilly et Neuvy, la Saint-Vincent est célébrée depuis 1957, à l'initiative du Père Machard. En organisant ces festivités, il voulait créer un lien solide entre les deux villages.

L'élément central était l'office religieux au cours duquel le chautiau pain bénit se partageait. Venaient ensuite le banquet et bal.

Voilà 2 ans, nous avons créé une association afin de perpétuer la tradition sur les communes de Guilly et Neuvy en organisant des activités en rapport avec la vigne, les arbres, la nature, ceci dans un souci de convivialité et transmission inter générationnelle

Janvier 2017

Journée de l'arbre à guilly, Agnes et Didier, reine et roi de l'année avaient choisi de planter un liquidambar.

Messe de la Saint-Vincent et banquet. Plus de 100 convives ont répondu à l'invitation de la reine, du roi et de l'association.

Agnés et Didier Dorin reine et roi de Guilly nous ont présenté leurs dauphins de Neuvy : Karine et Cédric Meneau.

Gymnastique pour les Seniors

Faire les mouvements calmement.

Conserver un rythme régulier, et ne pas oublier de respirer.

Faire une petite pause entre chaque série d'exercices.

Faire ces exercices tous les jours.

	<p>Assis sur une chaise, dos droit. Calmement, allonger alternativement jambe droite puis gauche en redressant le pied. Répéter l'exercice 10-15 fois. Faire une pause et refaire l'exercice une fois.</p>
	<p>Debout en prenant appui sur le dos d'une chaise ou sur une table. Soulever alternativement le genou droit, gauche. Répéter l'exercice 10-15 fois pour chaque genou. Faire une pause et refaire l'exercice une fois.</p>
	<p>Debout et en appui, porter la jambe tendue vers l'arrière. Répéter l'exercice 10-15. Faire de même jambe gauche. Faire une pause et refaire l'exercice une fois.</p>
	<p>Debout et en appui, même exercice mais en portant la jambe sur le côté. Répéter l'exercice 10-15 fois. Faire de même jambe gauche. Faire une pause et refaire l'exercice une fois.</p>
	<p>Debout et en appui, monter doucement sur la pointe des pieds et redescendre. Répéter l'exercice 10-15 fois. Faire une pause. Décontracter les jambes en les secouant et refaire l'exercice une fois.</p>
	<p>En prenant appui, s'asseoir et se relever en se redressant dos droit. Répéter l'exercice 10-15 fois. Faire une pause et refaire l'exercice une fois.</p>

Artisans et Commerçants de Guilly

Bar - Tabac - Epicerie
Dépôt de pain "Les 3 Colombes"
a réouvert suite à un changement
de propriétaire.

Mme Marie Béatrice JUIGNE
21, rue du Val - 09 61 67 57 73

Horaires d'ouvertures :

Mardi Mercredi Jeudi : 7h/13h - 16h/20h

Jeudi 7h/13h

Samedi Dimanche : 8h/13h - 16h/20h

ACES*3

Chauffage par pompe à chaleur en géothermie et aquathermie.

Electricité et assainissement par microstation.

112, route de Sully - Tél. : 02 38 57 03 57

Acesx3@orange.fr - www.aces3.fr

ADHERE

Conseils en énergies renouvelables. Conception et suivi d'installations.

Expert en géothermie. Electricité photovoltaïque et par éoliennes.

112, route de Sully - Tél. : 02 38 58 01 57

Adhere.expert@gmail.com - www.adhere-expert-energie.fr

BATIPLAST 45

Menuiseries PVC - Volets roulants motorisation.

BATIPLUS 45

Location de bâtiments pour activités artisanales.

Aide à la création. Location de logements Haute Qualité Energétique.

112, route de Sully - Tél. : 02 38 58 01 57

batiplast45@gmail.com - www.batiplus45.fr

POLYLOCAT

Location de machines. Location de véhicules à moteur et électriques.

Entretien et suivi du parc.

112, route de Sully - Tél. : 02 38 58 01 57 - polylocat@gmail.com

ENTREPRISE AUDAM MARCEL

Poseur de menuiseries et aménagement intérieur/extérieur tous travaux
de finition de bâtiment en neuf et rénovation.

12, rue de la Sergenterie - Tél. : 02 38 57 29 28

Mobile : 06 74 13 79 77 - marcelaudam@orange.fr

ELECTRICITE CANTEL

Electricité Plomberie Chauffage.

6, rue des Ecoles - Tél./Fax : 02 38 58 09 07

FER DES RÊVES DE BOIS - Guillaume CZESZKO

11, rue du Val - Mobile : 06 76 59 46 90

LANIESSE Frédéric

Couverture - Zinguerie - Démoussage. Petits travaux.

4, chemin du Poteau - Tél. : 02 38 58 18 96

SARL SMC SOLOGNE MAISON CONFORT

Artisan Menuisier - Electricien

8, rue de la Sergenterie - Tél. : 02 38 58 12 99

Mobile : 06 37 80 23 82



ETABLISSEMENT LESAGE

Matériel agricole.

252, route de Sully - Tél. : 0890 71 10 28

METALLERIE GARCIA

Serrurerie et métallerie.

Les Terres de Maison Neuve - Tél. : 02 38 58 04 73

garciado@wanadoo.fr

NC CARRELAGE - Nathan CHARLES

Carrelage - Faïence - Placo.

Mobile : 06 50 53 07 53 - Nc.carrelage@gmail.com

SARL TAXIS ET COLIS NOTTIN

Ambulances et taxis.

13, rue de la Pillardière - Tél. : 02 38 36 22 42

taxi-nottin@wanadoo.fr

TAXIS SAINT CHRISTOPHE

Tél. : 02 38 25 15 15 - Mobile : 06 15 14 44 43

taxisaintchristophe@hotmail.fr

EARL AUBIER

Tous légumes de saison. JEUDI de 17h à 19h, VENDREDI de 15h à 19h et
SAMEDI de 16h30 à 19h.

Ménivelle - Tél. : 02 38 58 03 11

Sonia et Xavier CRASSON

Spécialités : endives - asperges.

1 bis, rue de La Sergenterie - Mobile : 06 86 74 81 06

Gilles et Patricia COUTANT

Gîte de la Tuilerie.

Lieudit Bouteille - Tél. : 02 38 58 20 45 ou 06 83 41 52 33

gitedelatuilerie@webxiatel.com

Marie-Claude DELAUNAY

Gîte rural.

Les Places - Tél. : 02 38 62 04 88

location@reservation-loiret.com

LE LOGIS DES GRANDES VIGNES

Gîte rural.

La Rochellerie - Mobile : 06 87 50 63 79

rochmp@live.fr

Bertrand VAN DEN BROEK

Chambres d'Hôtes - Gîtes.

Domaine de la Croix Tibi

Tél. : 02 38 58 17 71 ou 06 76 39 56 24



GUILLY — Les Bords de la Loire



504. Guilly (Loiret) — Route de Châteauneuf



502 — Guilly (Loiret) - Rue de la Mairie

